

REUNION du 25 MAI 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 MAI 2011 à 20 h sous la présidence de M. DUCOUT, Maire, en présence de tous les élus à l'exception de M. Michel FROUSTEY et Mme Nadine LARTIGUE excusés.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

MODIFICATION n° 2 du P.L.U.

Monsieur le Maire informe les élus des travaux de la Commission d'Urbanisme et donne lecture des conseils de M. Charrier, urbaniste, pour la modification du PLU en cours d'élaboration. Cette modification concerne la station de Contis et portera sur les points suivants :

- suppression de la notion de COS et fixation d'un taux d'emprise au sol
- réduction des hauteurs maximum des constructions
- précisions sur les toitures
- définition d'un taux maximum d'imperméabilisation des sols
- interdiction des commerces en zone U4
- modification des emplacements réservés : suppression des stationnements côté est du boulevard de la plage, création d'une rue transversale entre ce boulevard et la rue des Cormorans, à égale distance de l'avenue de l'océan et de la rue de la chapelle, création d'un espace pour rond point à l'entrée de Contis

L'enquête publique aura lieu du 4 juillet au 3 août ; M. Robert BRANCHARD est nommé commissaire-enquêteur.

SAISON ESTIVALE 2011

- Réunion des Maires du littoral : La préfecture a confirmé l'affectation pour juillet et août de 3 escadrons de Gendarmerie aux plages landaises, soit 33 Gendarmes, 20 élèves et 90 réservistes. Pour surveiller la baignade 91 CRS seront détachés et un hélico médicalisé sera basé à Mimizan. L'hygiène et la sécurité ainsi que les nuisances sonores seront surveillées et l'accent a été mis sur le débroussaillage obligatoire autour des campings et des zones urbaines.
- Recrutement de MNS Civils à Contis : 4 en juin et septembre et 6 en juillet et août, dont 5 Juliennois, seront affectés à la plage de Contis. Quelques modifications ont été apportées à la réglementation locale concernant les horaires de baignade, les chiens sur la plage, la pratique du kite surf, le naturisme.
- Le fonctionnement de l'aire de camping-cars a été amélioré avec l'installation d'une barrière automatique d'accès permettant le paiement par carte bancaire.
- La navette gratuite du bourg à la plage sera mise en place du 9 juillet au 28 août, avec 4 rotations le samedi afin de favoriser l'accès au marché hebdomadaire de St Julien.

TRAVAUX de VOIRIE 2011

DEMANDE de SUBVENTION au TITRE des AMENDES de POLICE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le programme des travaux de voirie 2011 et en particulier les aménagements destinés à sécuriser la circulation et le stationnement route du Phare à Contis, et d'autre part l'extension de l'héliport de la plage. Ces travaux sont estimés à 37.466.50 €HT et sont susceptibles d'être subventionnés au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les projets de travaux de voirie cités ci-dessus et décide leur réalisation en 2011
- FIXE le plan de financement comme suit :

o Montant des travaux	37.466.50 HT
o Subvention amendes police 30 %	11.239.95
o Fonds libres communaux	26.226.55
- SOLLICITE l'octroi d'une subvention sur les produits des amendes de police

- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette affaire
Des crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2011

CREATION d'UN EMPLOI SAISONNIER pour SERVICES TECHNIQUES

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de créer un poste saisonnier d'Adjoint technique afin de compléter le personnel chargé de l'entretien de la voirie et espaces verts pendant la saison estivale, soit les mois de juin, juillet et août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2° classe, à temps complet, pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2011.

- le responsable de ce poste de travail sera chargé des travaux d'entretien de voirie et espaces verts.

- sa rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 297 correspondant au 1° échelon de l'échelle 3.

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

Des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2011

GENDARMERIE SAISONNIERE – MISE à DISPOSITION de LOCAUX

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aucun bureau saisonnier de Gendarmerie ne sera ouvert à Contis mais qu'il convient de mettre à la disposition du groupement de Gendarmerie des Landes les locaux communaux nécessaires à l'hébergement des effectifs saisonniers affectés à la station de Contis.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la présence de Gendarmes s'avère indispensable dans la station pour assurer la sécurité de la population estivale,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de mettre à disposition du Groupement de Gendarmerie des Landes 2 studios équipés destinés au logement des personnels, pour la période **du 27 juin 2011 au 1^{er} septembre 2011.**

- DELEGUE Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

MISE A DISPOSITION DE LAVE-LINGE, SECHE-LINGE ET BOX REFRIGERES DANS LES CAMPINGS MUNICIPAUX LA LETTE FLEURIE ET LA PASSERELLE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Société FRIGOBOX de BAYONNE met à disposition des campings municipaux de *La Lette Fleurie* et de *La Passerelle* divers appareils ménagers munis de monnayeurs, ainsi que des box réfrigérés.

Il propose de signer une convention pour cette mise à disposition, moyennant le versement aux campings de 25 % de la recette brute.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes des conventions ci-annexées, concernant :
 - 5 systèmes de refroidissement à compartiments au camping *La Lette Fleurie*,
 - 6 machines à laver et un sèche-linge au camping *La Lette Fleurie*,
 - 1 machine à laver au camping *La Passerelle*,
- **délègue** Monsieur le Maire pour la signature de ces documents ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VENTE du LOT n° 3 au LOTISSEMENT du STADE

Le Conseil Municipal,

Vu la soumission d'acquéreur déposée par M. Naro SCHWERDTFEGER, directeur informatique, né le 02 juin 1980 à Berlin, époux de Mme Christielle LAPEYRE, domiciliés 266 route de Lauga 64370 POMPS,

Vu l'arrêté municipal du 13 octobre 2009 autorisant la vente des lots avant exécution des travaux de finition du lotissement communal du Stade,

Vu la délibération du 17 décembre 2008 fixant le prix de vente du terrain,

Vu la délibération du 29 avril 2009 fixant les conditions de réservation des lots,
Considérant la promesse de vente signée le 16 Mai 2011,
DECIDE :

- d'aliéner aux conditions du cahier des charges du lotissement du Stade, au profit de M. et **Mme Naro SCHWERDTFEGER**, le lot n° **3** de ce lotissement, d'une contenance de **805 m2**, pour le prix de **53.935,00 € hors taxe** (cinquante trois mille neuf cent trente-cinq euros hors taxe), **soit 64.506,26 € TTC**(soixante quatre mille cinq cent six euros 26 Cts TTC)
- l'acte de vente à établir par Me PETGES, Notaire à Castets, détenteur du cahier des charges, devra être signé par l'acquéreur dans un délai maximum fixé au 30 novembre 2011.
- Monsieur le Maire est délégué pour la signature de cet acte.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de bâtiments : la restructuration du Presbytère suit son cours. Les travaux d'amélioration du bar-grill de La Lette sont pratiquement achevés ainsi que ceux concernant la réfection du logement Place du château d'eau sauf peinture et revêtement des sols qui seront réalisés par le personnel communal. L'aménagement des ateliers communaux est interrompu pour préparer la saison estivale. Les travaux sur les logements des Gendarmes sont prévus en septembre. La maison de la station sera repeinte avant la saison.
- Travaux de fauchage voirie confiés à une entreprise suite à un arrêt maladie de l'employé communal affecté à cette tâche.
- Réunion publique avec l'OPAH organisée par les Communautés de communes de Castets et de Mimizan le 9 juin à la salle des fêtes pour informer les propriétaires des aides susceptibles d'être obtenues (jusqu'à 45 %) pour améliorer l'habitat, sous réserve de pratiquer un loyer conventionné.
- Travaux d'électrification pour desservir Gédimat : depuis le transformateur rue des Sabotiers la ligne sera enfouie et l'éclairage public repris par la commune en 2012.
- Travaux d'élagage nécessaires au carrefour de la route du Mène, à signaler aux propriétaires
- Rappel du spectacle le 27 mai au Phare de Contis
- Prochaines réunions du Conseil Municipal le 17 juin pour désignation délégués en vue des élections sénatoriales et le 6 juillet.